



Elections au Conseil d'Administration

de la Communauté d'Universités et d'Etablissements d'Aquitaine.

Contre la territorialisation de l'ESR

la défense du service public et de nos statuts !

Le 12 novembre 2015

Une ou deux ComUEs dans une seule grande région

A compter du 1er janvier 2016 l'actuelle région Aquitaine s' "effacera" au profit d'une grande région, au nom encore indéterminé, mais qui englobera l'Aquitaine, le Poitou-Charente et le Limousin ; une région peuplée de près de 6 millions d'habitants, allant d'Hendaye à Châtellerauld, soit la plus grande région de France avec une superficie supérieure à celle de l'Autriche ! Bordeaux devenue métropole urbaine⁽¹⁾ au 1er janvier 2015 en sera la capitale. Cette région comptera une dizaine d'universités et d'établissements dans deux Communautés d'Universités et d'Etablissements. La première au sud, appelée CUEA, regroupe les universités de Bordeaux, Bordeaux-Montaigne et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur que sont l'IEP (l'Institut d'Etudes Politiques aussi appelé Sciences Po Bordeaux), Bordeaux INP (rassemblant 8 écoles d'ingénieurs) et Bordeaux Sciences Agro. Au nord, l'Université Confédérale Léonard de Vinci, aujourd'hui à cheval sur trois régions (Limousin, Poitou-Charente et Centre-Val de Loire) et demain sur deux, réunit d'un côté les universités de La Rochelle, Limoges, Poitiers et son Ecole Supérieure de Mécanique Aéronautique, et de l'autre Tours et Orléans ainsi que l'INSA Val de Loire. Coté recherche les principaux organismes nationaux sont présents sur le territoire : le CNRS (plus de 50 unités, 1300 agents permanents), l'INSERM (27 unités), l'INRA, l'Inria sans oublier le CEA.

De fait et avant même d'être installées, les deux ComUEs sont appelées à ne faire qu'une demain ... tout comme les académies dont la fusion n'a été que repoussée car trop immédiate.

C'est dans ce contexte "territorial" que le 17 novembre nous sommes appelés à désigner nos représentants au Conseil d'Administration de la CUEA

Mais que va t-on donc faire dans cette galère ?

Défendre le service public national d'enseignement supérieur et de recherche et les intérêts des personnels.

Évidemment, nous ne sommes pas dupes d'un nouveau conseil dont on sait par avance qu'il ne sera que la chambre d'enregistrement d'arbitrages négociés dans le bureau du Super Recteur⁽²⁾. Nous savons bien que les changements et la satisfaction des revendications des personnels ne seront possibles que par l'action unie des personnels avec leurs organisations syndicales. Mais siéger n'est pas cautionner ni même accompagner. A la CUEA comme dans nos établissements, la CGT sera présente et rendra compte de son mandat. Ainsi nous pourrons alerter les collègues sur les mauvais coups qui se préparent, sur cette territorialisation qui annonce celle des personnels Biatss, sur les fermetures de filières ou de formation au nom des redondances académiques et de l'adéquation de l'offre de formation. C'est rien et c'est beaucoup. Il est essentiel que nous y faisons entendre notre voix, celle des agents de la fonction publique d'Etat, des titulaires attachés à leur statut gage de service public d'ESR présent sur l'ensemble du territoire national, des agents contractuels exploités, lourdés avant qu'ils ne puissent prétendre faire valoir leur droit à la titularisation, tous variable d'ajustement budgétaire d'une politique mortifère de (dé)-reconstruction de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La CGT s'engage.

Coordonnés au sein de leur Union régionale les syndicats Ferc-Sup CGT des universités et Etablissements d'enseignement supérieur en Aquitaine se retrouvent pour échanger, confronter les situations et travailler à dégager et mettre en perspective analyses et actions communes.

Demain au CA de la ComUEA la CGT s'engage à :

- veiller à ce que les **équilibres et les identités** de chaque établissement au sein de la ComUE soient préservés ;
- **promouvoir une gestion démocratique** et déconcentrée de nos établissements au plus près des besoins ;
- défendre le **maintien de l'offre de formation et de recherche** dans tous les établissements ou antennes d'Aquitaine ;
- veiller à ce que les **conditions de travail** se situent au **cœur des processus** de décision ;
- **s'opposer à toute suppression de poste, de licenciement ou de mobilité forcée** induite par des mutualisations de services ;
- **combattre la précarité** des personnels et en particulier des contractuels ;
- défendre **l'existence de nos statuts nationaux** en refusant la politique d'individualisation des carrières et des salaires : "un statut - un corps - un grade - un salaire".

Pour le maintien de la Fonction publique d'Etat

Pour la défense de ses personnels et de leurs statuts

Pour vivre et travailler dignement

Le mardi 17 novembre 2015,

Votez et faites voter CGT !

1 Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (27 janvier 2014)

2 Un décret présenté le 19-11 au CTMESR pour application au 1^{er} janvier 2016 consacre le renoncement de la fusion des académies et, par nécessité de coopération, annonce la création d’une nouvelle circonscription académique nommée Région académique pilotée par un super-recteur. Interlocuteur privilégié du Conseil Régional et du Préfet de Région il sera assisté d’un Comité Régional Académique et aura pour champs obligatoires la formation professionnelle et l’apprentissage, le schéma d’Enseignement Supérieur et de la Recherche, les Fonds européens, le CPER